



RAPPORT 2024

SUR LES SERVICES DE PAIEMENT DANS LA CEMAC





Nous devons nous concentrer sur les actions S.M.A.R.T qui auront le meilleur impact sur notre nouveau plan stratégique 2026-2030 et permettront de relever plusieurs défis majeurs, tels que (...) l'inclusion financière : Garantir et accroître l'accès aux services financiers abordables, sécurisés et adaptés pour tous les segments de la population. Il s'agira entre autres, d'une part, de promouvoir l'éducation financière à grande échelle, notamment pour les populations vulnérables, afin de renforcer leur capacité à utiliser efficacement les services financiers et, d'autre part, de mettre en place des régulations strictes pour garantir la transparence des services financiers et protéger les utilisateurs contre les abus. Cela inclut la surveillance des pratiques de prêts responsables, la régulation des fintechs, et l'élaboration de cadres de gestion des plaintes pour les consommateurs, Etc..



Yvon SANA BANGUI

Gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale
03/10/2024



SOMMAIRE

RESUME	4
INTRODUCTION	8
1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2024	9
1.1. Organisation du CEMAC FINTECH FORUM.....	13
1.2. Les travaux du CORENOFI.....	13
1.3. Les demandes d'Agrément en qualité d'Établissements de paiement et d'autorisation pour la fourniture des services de paiement.....	13
1.4. Réunions sur la taxation des services de paiement mobiles.....	13
2. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE	14
3. ACTIVITES SUR LES INSTRUMENTS DE PAIEMENT	14
3.1. Les retraits d'espèces aux guichets.....	14
3.2. Les effets de commerce	15
3.3. Le chèque.....	16
3.3.a. Les paiements par chèque.....	16
3.3.b. Transactions interbancaires par chèques.....	16
3.4. Les services de transmission de fonds (mandats de paiement).....	16
3.5. Les transactions par carte.....	17
3.5.a. Les retraits par carte bancaire.....	18
3.5.b. Les paiements par carte bancaire dans la CEMAC.....	19
3.6. Les virements classiques et instantanés.....	19
3.6.a. Les virements interbancaires dans la CEMAC (SYSTAC).....	20
3.6.b. Les virements internationaux (Hors CEMAC).....	20
3.7. Les transactions d'argent mobile (mobile money).....	21
3.7.a. Evolution de l'activité.....	22
3.7.b. Evolution des comptes et souscripteurs aux produits de monnaie électronique.....	24
3.7.c. Typologie des transactions de monnaie électronique.....	25
3.7.d. Paiements par compte de paiement mobile.....	26
3.7.f. L'interopérabilité de la monnaie électronique.....	26
3.8. Les crédits en faveur des détenteurs de compte de paiement mobile (mobile money).....	26
4. CONCLUSION GENERALE : CONSOLIDATION ET MUTATIONS DES SERVICES DE PAIEMENT DANS LA CEMAC	27
4.1. Une montée en puissance des instruments de paiement électroniques.....	27
4.2. La démocratisation du mobile money : entre inclusion et complexité.....	27
4.3. Le crédit mobile : un levier d'inclusion financière	28
4.4. La réception des fonds sur les comptes de paiement : un levier d'inclusion financière en pleine expansion.....	28
4.5. Des infrastructures en consolidation.....	28
4.6. Recommandations pour tout l'écosystème.....	28

LA BEAC ADOPTE UN NOUVEAU LOGO POUR RENFORCER SON IDENTITÉ VISUELLE

Le nouveau logo est le fruit d'une recherche créative approfondie et d'un processus itératif rigoureux. Il s'inscrit dans une dynamique de continuité et de modernisation, en partant de l'identité visuelle existante pour aboutir à un design contemporain, tout en préservant les éléments et les symboles historiques de l'Institution.



RÉSUMÉ EXECUTIF



Au cours de l'année 2024, la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a enregistré une dynamique remarquable dans le secteur des services de paiement. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de transformation numérique accélérée, qui impulse un dynamisme notable des acteurs du secteur financiers, alignés à l'impératif de la numérisation, et dématérialisation.

À la fin de l'année 2024, la CEMAC comptait 502 prestataires de services de paiement, ayant permis l'ouverture de plus de 56,47 millions de comptes au bénéfice des populations de la sous-région. Près de 9 millions de nouveaux comptes ont été créés à la faveur de la généralisation des applications bancaires permettant aux clients de banques de disposer d'un compte de paiement (Mobile Money) à côté de leurs comptes bancaires. Par ailleurs, les applications mobiles permettant de gérer un compte de Mobile Money ne lient plus un numéro de téléphone à un opérateur de télécommunication. Aussi, avec un seul numéro de téléphone, il est possible d'ouvrir un compte de paiement dans les livres de plusieurs établissements. Aussi, l'augmentation du nombre de comptes (45 millions en 2023) n'indique pas forcément un accroissement significatif du nombre de personnes bancarisées.

Le volume total des transactions s'est élevé à 3,92 milliards d'opérations, pour une valeur cumulée de 182 962 milliards de Francs CFA. Ces chiffres traduisent une progression significative par rapport à l'exercice précédent, soit +5,76 % en nombre de transactions et +6,38 % en valeur. Cette croissance soutenue s'explique notamment par :

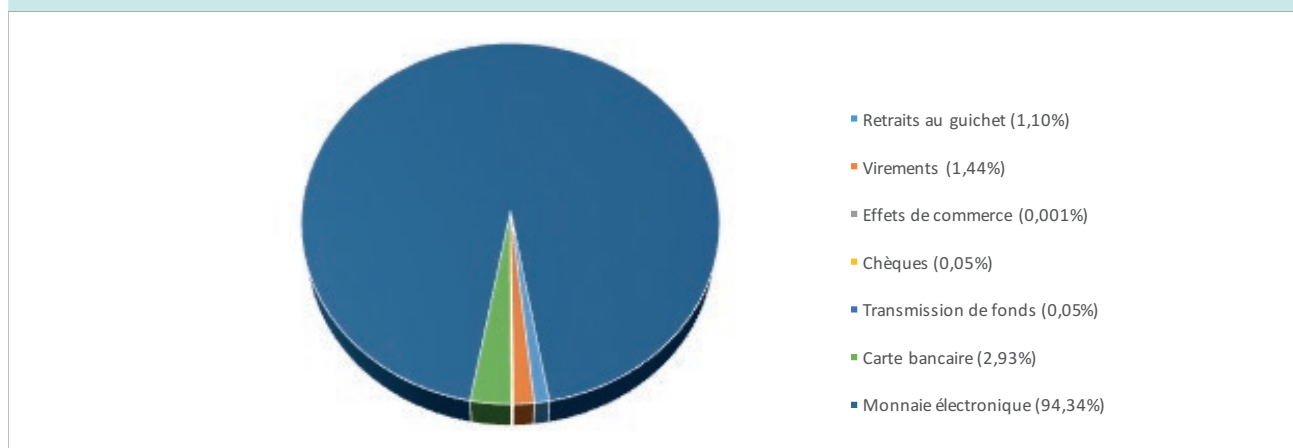
- la poursuite de la digitalisation des services publics, favorisant l'usage des moyens de paiement scripturaux connectés aux systèmes de la Banque Centrale et, pour certains, au Groupement

Interbancaire Monétaire de l'Afrique Centrale (GIMAC) ;

- l'intensification des stratégies commerciales des prestataires de services de paiement ;
- le dynamisme des Fintechs, généralement partenaires techniques ou commerciaux des établissements agréés, en qualité d'agrégateurs de paiement ;
- l'émergence de nouveaux services et la multiplication des services proposés notamment les crédits pour les clients des établissements de paiement et la réception des fonds de l'international directement dans les comptes de paiement, le paiement de certains impôts et taxes ;
- l'amélioration de la qualité des services notamment le traitement des réclamations et des procédures de réinitialisation des codes secrets ou de remboursement des fonds transférés par erreur, plus fluides ;
- la réduction des tarifs pratiqués. Il convient toutefois de mentionner que cette croissance est ralentie, en comparaison aux années précédentes, du fait de la mise en place des taxes sur les paiements en monnaie scripturale dans plusieurs pays de la CEMAC.

L'analyse des instruments de paiement révèle une prédominance du virement instantané en monnaie électronique (Mobile Money), représentant 94,34 % des opérations (soit 3,74 milliards de transactions). Les cartes bancaires arrivent en deuxième position avec 2,93 % (114,98 millions d'opérations), suivies des virements classiques à hauteur de 1,44 % (56,53 millions de transactions).

Figure 1 : Répartition des paiements par nombre dans la CEMAC

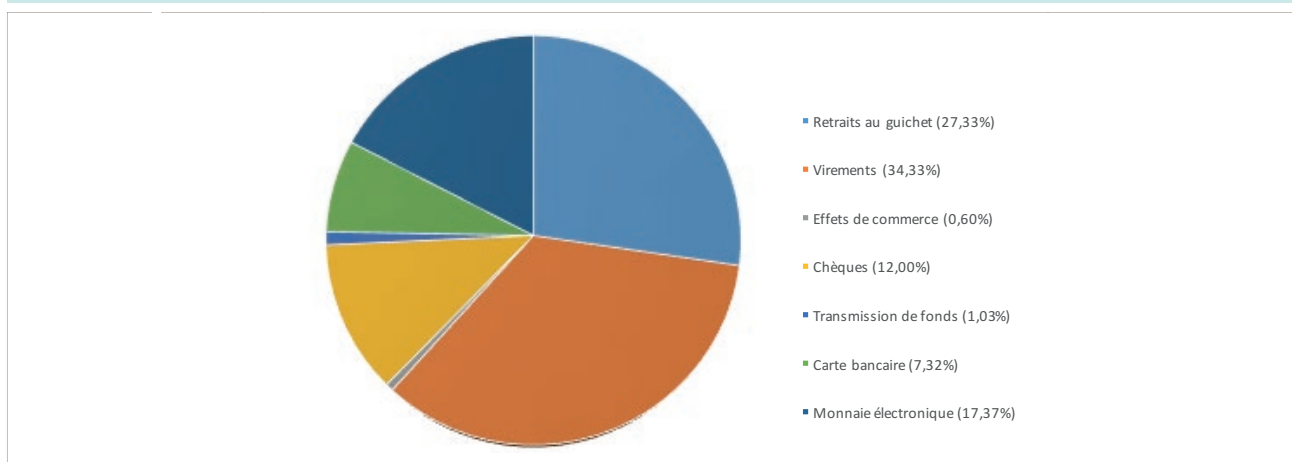


Source : DSMP, BEAC

En termes de valeur, les virements classiques dominent avec 34,33 % du total, soit 62 810,44 milliards de Francs CFA. Les retraits au guichet bancaire occupent la deuxième place (27,33 %, soit 50 011,03 milliards de Francs CFA), tandis que les

virements en monnaie électronique (mobile money) représentent 17,37 % (31 788,57 milliards de Francs CFA). L'ensemble des virements (toutes catégories confondues) constitue 51,70 % de la valeur totale des transactions enregistrées dans la zone.

Figure 2 : Répartition des paiements par valeurs dans la CEMAC



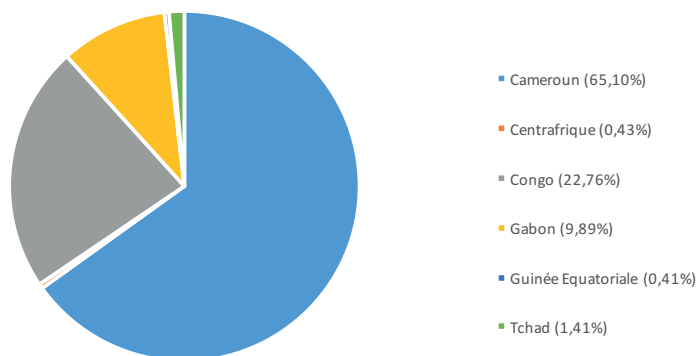
Source : DSMP, BEAC

Le Cameroun se distingue comme le principal centre d'activité des paiements dans la CEMAC, concentrant :

- 65,10 % du volume des transactions (2,55 milliards d'opérations) ;
- 56,95 % de la valeur totale (104 198,12 milliards de Francs CFA).

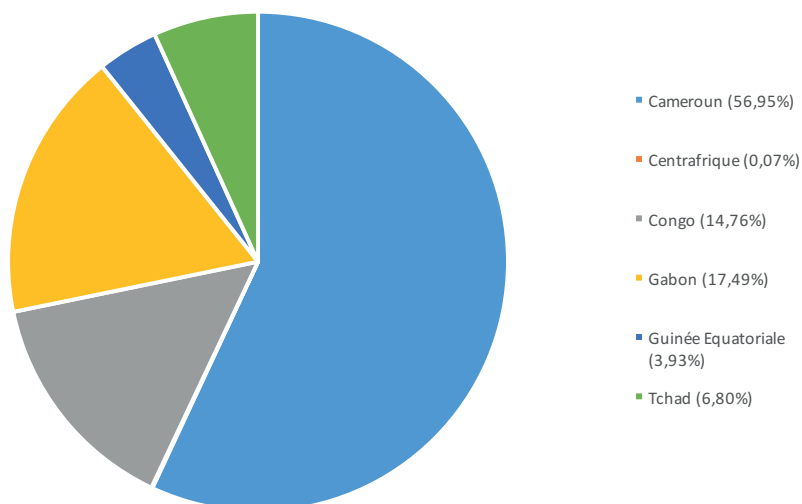
Le Congo se positionne en deuxième place en nombre de transactions (22,76 %, soit 893,15 millions), tandis que le Gabon occupe la deuxième place en valeur (17,49 %, soit 32 001,18 milliards de Francs CFA).

Figure 3 : Répartition des paiements par nombre et par pays de la CEMAC



Source : DSMP, BEAC

Figure 4 : Répartition des paiements par valeurs et par pays de la CEMAC



Source : DSMP, BEAC

INTRODUCTION



La Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), depuis les années 2 000, connaît une transformation accélérée de son écosystème de paiements, portée par l'essor des technologies numériques, l'innovation des acteurs du secteur financier, et les réformes réglementaires engagées par les autorités monétaires. Les informations issues des publications officielles et des actualités régionales confirment une dynamique soutenue de modernisation, d'inclusion financière et de diversification des usages

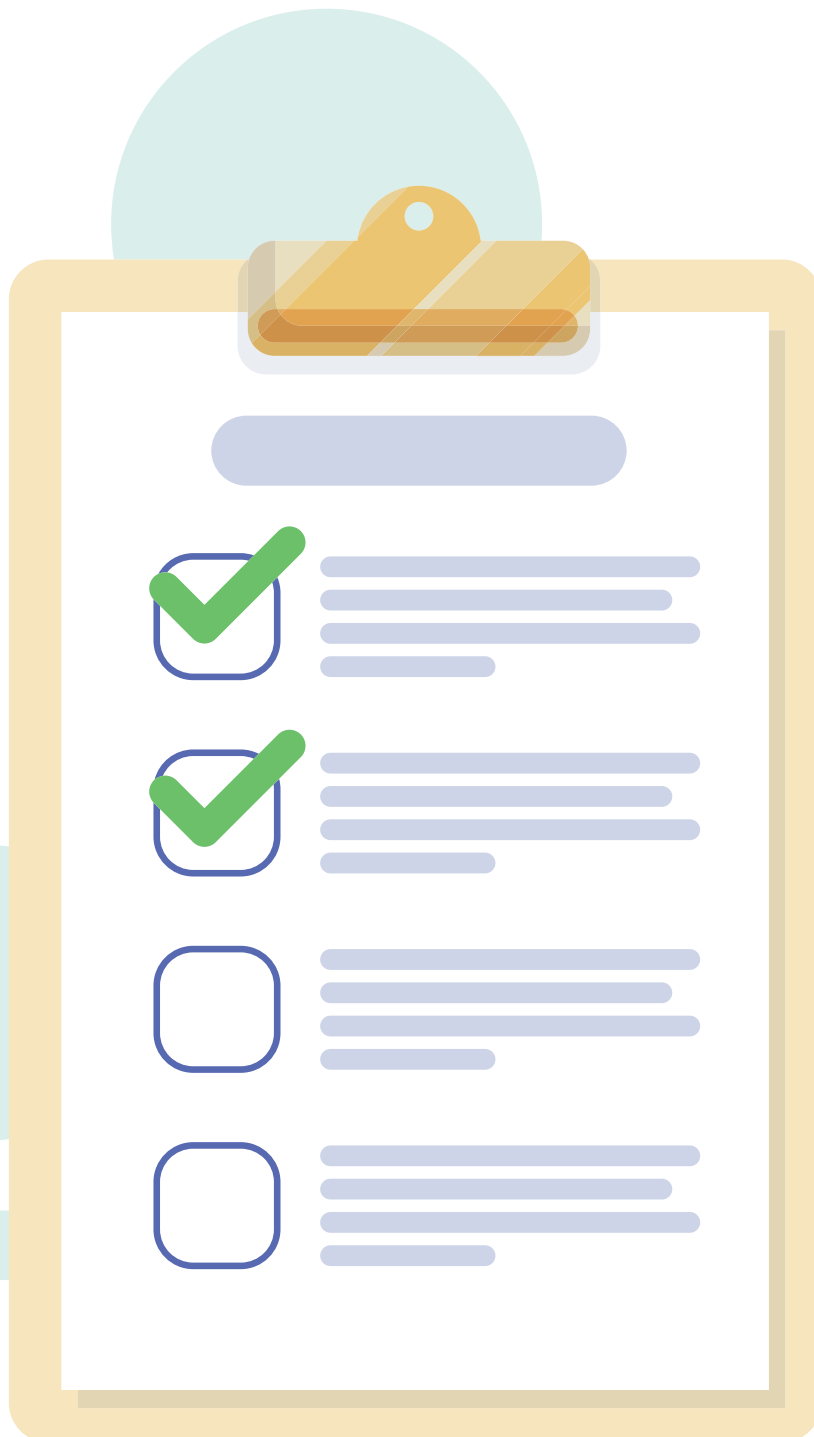
Dans ce contexte, les services de paiement électronique en particulier, ceux adossés aux comptes de paiement mobile, se sont imposés comme des leviers majeurs de fluidification des transactions, de réduction de l'usage du numéraire et de démocratisation de l'accès aux services financiers.

L'année 2024 marque une étape significative, avec des indicateurs en forte progression : hausse du nombre de comptes ouverts, intensification

des transactions, développement du crédit mobile, et réception croissante de fonds internationaux via le téléphone mobile.

Parallèlement, les infrastructures de compensation et de traitement, telles que SYSTAC et le réseau GIMACPAY, ont consolidé leur rôle central dans l'interopérabilité régionale, tandis que les partenariats entre établissements de crédit, fintechs et prestataires de services de paiement ont permis l'émergence de nouveaux modèles hybrides, plus agiles et inclusifs.

Ce rapport vise à dresser un état des lieux détaillé de l'évolution des paiements électroniques dans la CEMAC, en s'appuyant sur les données les plus récentes, les tendances observées dans les États membres, et les initiatives structurantes mises en œuvre par les acteurs du secteur. Il propose une lecture analytique des indicateurs clés, une évaluation des performances par pays, et une réflexion stratégique sur les perspectives de développement et les leviers d'optimisation du système régional de paiements.



1. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

1.1. Organisation du CEMAC FINTECH FORUM

Le CEMAC FINTECH FORUM a été le premier événement organisé par la Banque Centrale dédié aux entreprises engagées dans la fourniture des solutions technologiques concourant à la fourniture des services de paiement.

Ce forum visait à définir les enjeux économiques liés à l'inclusion financière en Afrique centrale, offrant un regard particulier sur les défis et opportunités spécifiques rencontrés au sein de la CEMAC. À travers des débats éclairés, le forum a mis en lumière l'importance croissante des Fintechs dans la CEMAC, intégrant ainsi la diversité des besoins et des réalités économiques des pays membres.

Les ateliers ont approfondi les discussions autour des technologies financières, mettant en avant des préoccupations clés telles que la régulation, l'interopérabilité, l'open banking, la sécurité des transactions en ligne et l'inclusion financière. Les intervenants ont insisté sur la nécessité d'un cadre réglementaire adapté, d'une collaboration étroite entre les différentes parties prenantes, et d'une formation continue pour les consommateurs.

1.2. Les travaux du CORENOFI

Le Comité Régional de Normalisation Financière a entamé les travaux d'adoption de la norme ISO 20022. Cette norme est un standard international pour l'échange de messages financiers entre les institutions financières, les systèmes de paiement et les entreprises. Il utilise un langage commun et une structure

de données (basée sur le format XML) visant à moderniser les communications financières mondiales.

Il s'agissait d'édifier les prestataires de services de paiement sur les changements opérationnels qu'entraînerait cette norme et les options techniques à opérer pour l'adoption de cette norme dans la CEMAC, afin d'assurer la continuité de l'interopérabilité régionale et internationale.

1.3. Les demandes d'Agrément en qualité d'Établissements de paiement et d'autorisation pour la fourniture des services de paiement.

En application du Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018, relatif aux services de paiement dans la CEMAC, les prestataires de service de paiement de la CEMAC ont demandé des accords pour la fourniture de nouvelles offres de services en faveur des populations. A cet effet, il a été délivré par la BEAC neuf (09) autorisations préalables et deux (02) informations préalables.

1.4. Réunions sur la taxation des services de paiement mobiles

Dans le cadre des missions de conseil aux Etats et aux institutions financières, la BEAC a mené une série de concertations sur la problématique de la taxation des services financiers mobiles. Il s'agissait de mieux accompagner les Etats dans leur politique fiscale afin que celles-ci soient efficaces pour la mobilisation des ressources des Etats, sans être handicapante pour l'écosystème des paiements dans la CEMAC.

2. EVOLUTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Le Règlement N°04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 relatif aux services de paiement dans la CEMAC confère à la Banque Centrale la mission et le pouvoir de définir les règles relatives, aux normes techniques et fonctionnelles applicables aux solutions technologiques utilisées en vue de garantir la sécurité, l'efficacité et la crédibilité des services de paiement, au régime juridique de l'émission des moyens de paiement et de leur conversion en monnaie scripturale ou fiduciaire ; à l'interopérabilité des systèmes de fourniture des services de paiement et aux limites relatives aux comptes de paiement, des instruments de paiement, des opérations de paiement et des frais afférents (Article 18).

Il lui confère également la mission d'assurer la surveillance (articles 19 et 20) de la conformité, de la sécurité et de la disponibilité des solutions techniques de fourniture des services de paiement et de conversion des moyens de paiement en monnaie scripturale ou fiduciaire. Cette surveillance consistera à recueillir des informations sur les acteurs, et à assurer des contrôles sur pièces et sur places que la Banque Centrale pourra organiser.

C'est dans ce cadre que le Gouverneur de la BEAC a signé l'Instruction N° 001/GR/2024 du 22 janvier 2024 relative aux normes techniques des instruments électroniques de paiement. Ce texte définit les modalités d'authentification des transactions de paiement, de traitement des réclamations et notifications, le tableau de bord de

l'activité, la sécurité de la plateforme, l'archivage des documents et la sauvegarde des données.

Par ailleurs, il convient de relever l'adoption, le 13 décembre 2024, par la Commission Bancaire, du règlement COBAC R-2024/01 relatif à la gestion du risque informatique dans les établissements assujettis à la COBAC. Ce texte, traite également des risques des plateformes utilisés dans la fourniture des services de paiement.

3. ACTIVITES SUR LES INSTRUMENTS DE PAIEMENT

3.1. Les retraits d'espèces aux guichets

Les opérations de versement et de retrait d'espèces à partir d'un compte bancaire constituent l'un des services de paiement les plus anciens et les plus répandus dans la zone CEMAC. En ce qui concerne spécifiquement les retraits d'espèces, deux modalités principales sont observées :

- les retraits manuels effectués au guichet des banques et établissements de microfinance ;
- les retraits automatisés réalisés via les Guichets Automatiques de Banque (GAB).

Au cours de l'année 2024, les banques commerciales et les établissements de microfinance (EMF) de la CEMAC ont enregistré environ 18,05 millions de retraits manuels. Ces opérations, réalisées indistinctement par des particuliers et des entreprises, se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 5 : Effets de commerce dans la CEMAC en 2024

	Nombre de guichets	Nombre de retraits manuels	Valeur des retraits manuels
Cameroun	390	10 850 140	10 110 542 124 182
Centrafrique	21	412 014	148 012 089 870
Congo	112	3 489 251	3 502 189 844 732
Gabon	83	2 248 501	1 689 293 005 120
Guinée Equatoriale	58	199 458	289 169 105 330
Tchad	84	860 589	1 651 830 316 171
TOTAL	748	18 059 953	17 391 036 485 405

Source : DSMP, BEAC

L'analyse des données révèle une moyenne annuelle de 24 144 opérations par guichet, pour une valeur moyenne par retrait de 962 961 Francs CFA. Par rapport à l'année précédente, ces chiffres sont en légère augmentation de 0,77% en nombre et 1,36% en valeur. Ce qui montre que, malgré les actions de promotion de la digitalisation des paiements, le cash continue à rester prédominant dans les échanges financiers des populations de la CEMAC.

Dans le cadre de sa mission de promotion des systèmes de paiement modernes et conformément à sa vision stratégique de réduction de l'usage du numéraire, la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) encourage activement toute initiative visant à limiter les retraits d'espèces.

Par ailleurs, le Règlement N°03/16/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018, relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement, stipule dans ses articles 3 à 6 l'obligation de recourir à un moyen de

paiement scriptural pour toute transaction dont le montant excède 500 000 Francs CFA.

3.2. Les effets de commerce

Les effets de commerce constituent un outil financier utilisé par les entreprises pour le financement de leurs activités, notamment dans le cadre des opérations de crédit-bail. Ils permettent de sécuriser les engagements commerciaux et de faciliter la mobilisation des ressources à court terme.

L'analyse des données pour l'année 2024 révèle une concentration marquée de l'utilisation des effets de commerce dans deux États membres de la CEMAC : le Cameroun et le Gabon. Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations par pays, en nombre et en valeur : Comparée à l'année 2023, l'usage des effets de commerce a diminué de 1,62 % en nombre et de 7,33 % en valeur.

Tableau 2 : Effets de commerce dans la CEMAC en 2024

	Nombre	Valeur
Cameroun	44 731	1 049 205 637 882
Centrafrique	-	-
Congo	23	3 401 023 500
Gabon	1 209	46 906 239 100
Guinée Equatoriale	-	-
Tchad	-	-
TOTAL	45 963	1 099 512 900 482

Source : DSMP, BEAC

3.3. Le chèque

En 2024, les établissements de la CEMAC ont déclaré 5 201 816 comptes chèques, en

augmentation de 6,56% par rapport à l'année précédente (4 881 394 comptes).

Tableau 3 : usage du chèque dans la CEMAC

	Comptes de chèques	Chéquiers	Chéquiers utilisés
Cameroun	2 296 737	1 597 401	169 565
Centrafrique	162 057	74 001	10 945
Congo	1 167 897	1 050 239	95 410
Gabon	1 140 236	601 023	130 047
Guinée Equatoriale	54 023	41 025	5 410
Tchad	380 866	299 410	70 025
TOTAL	5 201 816	3 663 099	481 402

Source : DSMP, BEAC

3.3.a. Les paiements par chèque

Les chèques sont davantage utilisés pour les règlements des entreprises. Ce qui justifie le montant élevé moyen par chèque, à 3 562 653 de Francs CFA.

Le nombre de paiements par chèque enregistré sur l'année 2024 a atteint 6,11 millions de transactions et est réparti ainsi qu'il suit :

Tableau 4 : Paiements par chèque dans la CEMAC

	2023		2024		Variation 2023/2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	2 503 030	12 625 957 284 336	2 511 733	12 136 912 576 008	0,35%	-3,87%
Centrafrique	26 310	36 614 512 045	189 498	36 018 609 520	620,25%	-1,63%
Congo	1 352 944	4 141 421 453 703	1 396 051	4 098 256 012 010	3,19%	-1,04%
Gabon	1 491 039	4 395 560 422 253	1 384 620	4 329 150 065 695	-7,14%	-1,51%
Guinée Equatoriale	111 579	943 786 994 476	583 619	950 014 236 042	423,05%	0,66%
Tchad	51 698	263 647 252 811	50 965	240 569 130 758	-1,42%	-8,75%
TOTAL	5 536 600	22 406 987 919 624	6 116 486	21 790 920 630 033	10,47%	-2,75%

Source : DSMP, BEAC

3.3.b. Transactions interbancaires par chèques

Le Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC) exploité par la BEAC traite les transactions interbancaires par chèques.

Tableau 5 : Transactions interbancaires par chèques en 2024

	2023		2024		Variation 2023/2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	492 669	1 745 662 379 800	1 266 421	1 661 464 797 499	157,05%	-4,82%
Centrafrique	22 497	158 258 656 056	164 294	184 955 264 764	630,29%	16,87%
Congo	14 929	31 885 813 210	69 118	28 258 418 375	362,98%	-11,38%
Gabon	173 085	1 035 787 499 887	343 693	1 199 220 547 763	98,57%	15,78%
Guinée Equatoriale	293 656	1 488 984 689 305	474 078	1 376 348 801 551	61,44%	-7,56%
Tchad	17 899	131 669 919 400	26 814	112 264 683 711	49,81%	-14,74%
CCR	10 270	557 744 302 025	27 853	571 052 800 672	171,21%	2,39%
TOTAL	1 025 005	5 149 993 259 683	2 372 271	5 133 565 314 335	131,44%	-0,32%

Source : DSMP, BEAC

3.4. Les services de transmission de fonds (mandats de paiement)

Les services de mandats, de remises de fonds et de mise à disposition constituent une catégorie spécifique de services de paiement. Ces opérations se caractérisent par l'absence d'intervention d'un compte bancaire, que ce soit du côté du payeur, du bénéficiaire, ou des deux.

Depuis l'essor du mobile money, ces services sont principalement utilisés pour l'envoi de montants inférieurs ou égaux à un (01) million de

Francs CFA vers des destinations hors de la CEMAC. En revanche, la réception de fonds au sein de la communauté ne fait l'objet d'aucune limitation de montant.

Les transferts sont effectués via des plateformes de réseaux internationaux tels que Western Union, MoneyGram, RIA, entre autres. Par ailleurs, certains établissements bancaires et de microfinance disposent, directement ou par l'intermédiaire de leurs filiales, de systèmes propres de transmission de fonds.

Tableau 6 : Transmission de fonds internationaux en 2024

Transmission des fonds internationaux (hors zone CEMAC)			
		Nombre	valeur
Transfert d'argent reçus	##	7 810 536	1 354 707 460 897
- dont Afrique de l'ouest (CEDEAO)		107 846	21 817 038 713
- dont autres pays africains		478 792	172 336 563 208
- dont Union Européenne		4 275 434	804 008 125 623
- dont autres pays d'Europe		563 610	66 067 883 956
- dont Amérique du Nord		2 248 475	275 133 249 867
- dont Amérique du Sud		39 777	1 547 772 375
- dont Océanie		22 805	4 034 629 386
Transfert d'argent envoi	##	1 294 018	756 705 576 964
- dont Afrique de l'ouest (CEDEAO)		382 054	138 650 279 000
- dont autres pays africains		91 456	4 289 961 015
- dont Union Européenne		580 142	371 029 604 045
- dont autres pays d'Europe		31 042	30 009 650 184
- dont Amérique du Nord		64 519	20 961 240 004
- dont Amérique du Sud		5 010	2 410 887 972
- dont Asie		139 024	188 743 907 053
- dont Océanie		771	610 047 691
Total		9 104 554	2 111 413 037 861

Source : DSMP, BEAC

En 2024, les acteurs économiques établis dans la CEMAC ont réalisé 1 294 018 opérations d'envoi de fonds, contre 907 484 en 2023, soit une augmentation de 42,59 %. En valeur, les transactions ont atteint 756,70 milliards de Francs CFA, contre 963,6 milliards l'année précédente, représentant un recul de -11,92 %.

Concernant les réceptions de fonds, le nombre d'opérations a connu une croissance, se situant à 7 810 536 opérations en 2024 contre 2 912 795 en 2023. De même, la valeur des fonds reçus a connu une hausse significative pour se situer à 1 354 milliards de Francs CFA contre 763,81 milliards en 2023. Les réceptions des fonds ont été boostés par la possibilité offerte aux établissements de paiement de recevoir des fonds depuis l'étranger pour le compte de leurs clients (mobile money) ou pour leur compte propre.

3.5. Les transactions par carte

Les cartes de paiement permettent aux porteurs d'effectuer diverses opérations, notamment :

- le règlement d'achats et de services ;
- le retrait d'espèces ;
- la consultation du solde et de l'historique de compte via les Guichets Automatiques de Banque (GAB) ;
- le dépôt de fonds sur les comptes bancaires.

En 2024, les services de paiement par carte dans la zone CEMAC comptait 2 908 228 cartes en circulation, contre 2 709 519 en 2023, soit une hausse de 7,33 %. Cette hausse est attribuée au nombre de nouveaux établissements adhérentes au GIMAC et le lancement de nouveaux services dans certaines banques. Par réseau d'acceptation, les cartes se répartissent ainsi qu'il suit :

GIMAC :	1 001 715 cartes
Mastercard :	80 596 cartes
Privatives :	75 411 cartes
UnionPay International :	284 601 cartes
VISA :	1 465 905 cartes

Les centres de traitement informatique (CTI) constituent une composante stratégique de l'écosystème de paiement dans la zone CEMAC. Ces structures assurent le traitement, la conservation et la sécurisation des données personnelles et financières des clients des services bancaires et monétiques.

À ce jour, plusieurs centres de traitement monétique sont opérationnels dans la sous-région. Il s'agit notamment de :

- GIE CB : opérateur du groupe Commercial Bank ;
- Opérateur Monétique Ouest Africain (OMOA) ;
- BGFI Services : entité du Groupe BGFIBank ;
- Intelligentsia : filiale du Groupe First Bank.

Ces opérateurs jouent un rôle clé dans le traitement des transactions monétiques et dans l'interconnexion des systèmes de paiement.

Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), dans le cadre de son mandat délégataire, propose à ses membres des services d'hébergement de solutions monétiques, contribuant ainsi à la mutualisation des infrastructures et à la réduction des coûts opérationnels.

Par ailleurs, la CAMPOST, à travers sa Plateforme Nationale d'Agrégation des Paiements (NPSI), dispose de capacités techniques lui permettant d'héberger ou de traiter, pour le compte de tiers, des systèmes de paiement électroniques.

3.5.a. Les retraits par carte bancaire

Les porteurs de cartes de paiement ont réalisé des retraits dépassant 6 245 milliards de Francs CFA.

Tableau 7 : Retraits aux GAB dans la CEMAC en 2024

	Nombre de GAB	Nombre de cartes actives	Nombre de retraits GAB	Valeur des retraits GAB
Cameroun	944	1 418 009	41 024 614	3 818 205 171 000
Centrafrique	54	64 307	1 614 023	120 190 555 000
Congo	453	357 001	5 991 651	655 722 090 000
Gabon	329	339 527	5 814 236	984 771 855 000
Guinée Equatoriale	93	40 613	983 714	100 813 945 000
Tchad	142	221 488	5 894 012	565 962 590 000
TOTAL	2 015	2 440 945	61 322 250	6 245 666 206 000

Source : DSMP, BEAC

Au cours de l'année 2023, les retraits d'espèces effectués dans les Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la zone CEMAC ont enregistré une hausse de :

- 1,22 % en nombre d'opérations et ;
- 5,53 % en valeur des transactions.

Ces chiffres englobent l'ensemble des retraits réalisés dans les automates installés au sein de la

CEMAC, y compris ceux effectués avec des cartes émises hors de la communauté.

Malgré les efforts soutenus en faveur de la digitalisation des paiements, le recours au numéraire demeure significatif dans la sous-région. Cette tendance confirme que l'usage du cash n'est pas en recul, et souligne la nécessité de renforcer les actions d'inclusion financière et de sensibilisation aux moyens de paiement électroniques

3.5.b. Les paiements par carte bancaire dans la CEMAC

Les paiements par carte bancaire restent peu nombreux, par comparaison aux autres moyens de paiement.

Tableau 8 : Paiement par carte bancaire dans la CEMAC en 2024

	Nombre de TPE	Nombre de paiements	Valeur des paiements
Cameroun	1739	1 607 569	147 889 114 002
Centrafrique	70	64 952	4 702 482 285
Congo	216	314 368	23 801 472 275
Gabon	1386	562 036	50 009 365 111
Guinée Equatoriale	93	89 103	9 750 450 180
Tchad	95	327 024	8 245 030 610
TOTAL	3 599	2 965 052	244 397 914 463

Source : DSMP, BEAC

Les paiements par carte bancaire ont diminué de - 2,28 % en nombre et restés presque constant à + 0,58 % en valeur.

3.6. Les virements classiques et instantanés

Le virement constitue l'un des instruments de paiement les plus couramment utilisés dans la zone CEMAC, tant par les entreprises que par les particuliers.

Il est privilégié pour diverses opérations financières, notamment :

- le nivellement de comptes ;
- le règlement des salaires ;
- le transfert de fonds entre établissements financiers.

Les virements sont mobilisés dans le cadre de transactions intra-bancaires (au sein d'un même établissement) ainsi que pour les opérations interbancaires (entre différents établissements).

Tableau 9 : les virements dans la CEMAC

	2023		2024		Variation (2023/2024)	
	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs	Nombre	Valeurs
Cameroun	13 256 331	33 116 948 168 318	15 203 410	33 964 865 120 896 321 045	14,69 %	2,56 %
Centrafrique	1 036 201	319 256 326 822	1 230 563	109 201 8 142 360	18,76 %	0,56 %
Congo	4 595 707	8 065 973 097 164	4 601 236	749 002 12 890	0,12 %	0,95 %
Gabon	4 596 972	12 444 561 575 499	4 610 236	443 629 701 4 396 012	0,29 %	3,58 %
Guinée Equatoriale	555 733	4 344 249 986 450	548 963	571 201 608 916	-1,22 %	1,19 %
Tchad	1 050 668	515 298 538 228	1 097 631	309 920	4,47 %	18,17 %
Total	25 091 612	58 806 287 692 482	27 292 039	60 323 643 489 921	8,77 %	2,58 %

Source : DSMP, BEAC

3.6.a. Les virements interbancaires dans la CEMAC (SYSTAC)

La Banque des États de l’Afrique Centrale (BEAC) assure le traitement des opérations interbancaires via le Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC). Ce dispositif est un système net, sécurisé, automatisé et entièrement dématérialisé, destiné au traitement des opérations de débit et de crédit de grande volumétrie, ne présentant pas de caractère d’urgence. Les transactions admises dans ce système doivent avoir un montant unitaire strictement inférieur à 100 millions de Francs CFA. En 2024, le SYSTAC comptait un total de soixante-douze (72) participants, parmi lesquels :

- les six Directions Nationales de la BEAC ;
- les six Trésors Publics nationaux des États membres (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, République Centrafricaine et Tchad) ;
- le nouvel adhérent AFRICA GOLDEN BANK, établi au Cameroun, intégré au cours de l’exercice.

Malgré quelques perturbations ponctuelles, principalement liées à des dysfonctionnements du réseau de télécommunications et à l’absence d’interfaçage entre SYSTAC et les systèmes d’information de certains participants, le fonctionnement global du système a été jugé satisfaisant. Cette appréciation concerne tant les Centres de Compensation Nationaux (CCN) que le Centre de Compensation Régional (CCR).

Tableau 10 : Virements interbancaires dans la CEMAC en 2024

	2023		2024		Variation 2023/2024	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	9 439 036	7 746 783 042 056	9 847 012	8 315 060 159 779	4,32%	7,34%
Centrafrique	1 396 789	841 896 322 521	1 617 572	984 750 920 992	15,81%	16,97%
Congo	607 968	172 494 916 424	682 545	197 872 184 419	12,27%	14,71%
Gabon	1 920 232	1 471 287 012 353	2 053 265	1 628 089 526 478	6,93%	10,66%
Guinée Equatoriale	2 189 396	2 519 808 991 493	2 467 000	2 784 667 497 557	12,68%	10,51%
Tchad	105 604	196 129 209 838	125 899	228 503 125 496	19,22%	16,51%
CCR	157 906	1 204 135 480 485	181 918	1 403 426 081 893	15,21%	16,55%
TOTAL	15 816 931	14 152 534 975 170	16 975 211	15 542 369 496 614	7,32%	9,82%

Source : DSMP, BEAC

L’analyse comparative des opérations de virement entre les exercices 2023 et 2024 fait ressortir :

- une progression de + 7,32 % en nombre d’opérations et ;
- une augmentation de + 9,82 % en valeur des transactions.

Ces résultats traduisent une consolidation progressive de l’usage de SYSTAC comme

infrastructure centrale de compensation interbancaire dans la zone CEMAC.

3.6.b. Les virements internationaux (Hors CEMAC)

Les virements internationaux se font essentiellement à travers le réseau SWIFT. Ils concernent les transferts effectués par les particuliers et les entreprises.

Tableau 11 : Virements internationaux dans la CEMAC en 2024

	Virements émis		Virements reçus		Ecart Reçus-Emis	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	44 921	2 801 963 458 120	69 745	3 107 655 993 160	24 824	305 692 535 040
Centrafrique	7 896	904 012 549 281	7 749	989 184 617 419	- 147	85 172 068 138
Congo	10 968	518 485 437 167	14 569	495 335 700 105	3 601	- 23 149 737 062
Gabon	31 745	987 607 683 171	22 070	729 452 391 310	- 9 675	- 258 155 291 861
Guinée Equatoriale	45 874	975 152 204 896	8 740	849 468 361 205	- 37 134	- 125 683 843 691
Tchad	28 124	433 232 157 052	8 808	248 635 115 766	- 19 316	- 184 597 041 286
TOTAL	169 528	6 620 453 489 687	131 681	6 419 732 178 965	- 37 847	- 200 721 310 722

Source : DSMP, BEAC

Au total, 30 209 transactions ont été traitées pour une valeur dépassant 13 040 milliards de Francs CFA. Par rapport à l'année précédente, ces chiffres sont en augmentation de 1,04% en nombre et 1,87% en valeur.

3.7. Les transactions d'argent mobile (mobile money)

L'exercice 2024 confirme la dynamique de croissance des services de paiement adossés aux comptes de paiement par téléphonie mobile (mobile money) dans la zone CEMAC. Cette progression, observée tant au niveau national que régional, se traduit par une amélioration notable des principaux indicateurs d'accès, d'usage et d'infrastructure.

Tableau n°12 : Evolution des services de mobile dans la CEMAC

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation 2023 /2024 (%)
Nombre de prestataires	15	16	15	16	16	0,00 %
Nombre de comptes ouverts	30 109 160	35 058 823	37 381 036	40 033 410	51 276 950	28,09 %
Taux d'activité	39,54%	39,40%	39,84%	42,67%	35,29 %	-17,30 %
Nombre de points de services	223 006	245 173	328 911	449 176	634 589	41,28 %
Nombre de transactions	1 102 088 887	1 914 156 828	2 409 145 102	3 517 057 909	3 742 860 130	6,42 %
Valeur des transactions (en milliards)	14 822	20 596	23 332	28 911	34 788	20,33 %

Source : DSMP, BEAC

Le nombre de comptes ouverts progresse fortement (+28,09 %), atteignant plus de 51 millions en 2024, ce qui, à première vue, témoigne d'une adoption croissante des services de mobile money. Près de neuf (9) millions de nouveaux comptes de paiement ont été ouverts, principalement en lien avec la généralisation des applications bancaires mobiles. Ces solutions permettent désormais aux clients de disposer, en complément de leur compte bancaire traditionnel, d'un compte de paiement de type Mobile Money. Par ailleurs, les évolutions technologiques ont permis de dissocier l'identifiant téléphonique du compte de paiement de l'opérateur de télécommunication. Il est ainsi possible, avec un seul numéro de téléphone, d'ouvrir plusieurs comptes de paiement auprès de différents établissements.

Cette flexibilité, bien qu'elle favorise l'expansion du nombre de comptes — estimé à 45 millions en 2023 — ne reflète pas nécessairement une augmentation proportionnelle du nombre de personnes effectivement bancarisées. En effet, un même utilisateur peut être titulaire de plusieurs comptes, ce qui invite à interpréter ces données avec prudence dans le cadre des analyses d'inclusion financière.

Le taux d'activité chute de -42,67 % à -35,29 %, soit une baisse de -17,30 %, suggérant une dilution de l'usage actif malgré l'augmentation des comptes. Cette baisse confirme l'analyse précédente sur la multibancarité dans la CEMAC.

Le nombre de points de service connaît une expansion significative (+41,28 %), renforçant l'accessibilité territoriale.

Le volume des transactions progresse (+6,42 %), traduisant une intensification de l'usage quotidien. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec la valeur des transactions qui augmente encore plus (+20,33 %), ce qui, combiné à la hausse du volume, mène mécaniquement à une hausse de la valeur moyenne de l'opération par monnaie électronique dans la CEMAC à 9 292 Francs CFA contre 8 220 Francs CFA en 2023.

La croissance du nombre de transactions est soutenue par :

- les campagnes de promotion des établissements de paiement ;
- la reprise en main de l'activité par certains opérateurs ;
- l'interbancaire, qui a permis de capter des flux auparavant hors du secteur bancaire ;

- la généralisation des paiements de petits montants ;
- les nouveaux services tels que crédits et les transferts internationaux.

S'agissant de l'accès aux services de monnaie électronique, le nombre de comptes de paiement

de monnaie électronique dans la CEMAC a dépassé 40 millions, contre 37 millions en 2022, soit une hausse de +7,10%.

L'analyse des données par pays montre que, les indicateurs ont connu une évolution positive dans tous les Etats de la CEMAC sur la même période :

Tableau n°13 : Répartition des services de mobile money dans la CEMAC

PAYS	Nombre comptes Mobile Money	Nombre de transactions	Valeur des transactions
Cameroun	30 992 177	2 729 859 397	26 773 015 115 814
Centrafrique	559 620	27 527 169	189 354 195 064
Congo	9 498 877	459 499 959	3 515 888 910 982
Gabon	3 921 190	344 590 774	3 762 671 642 774
Guinée Equatoriale	50 224	1 161 209	10 944 736 758
Tchad	6 254 862	180 221 622	526 704 354 557
TOTAL CEMAC	51 276 950	3 742 860 130	34 778 578 955 949

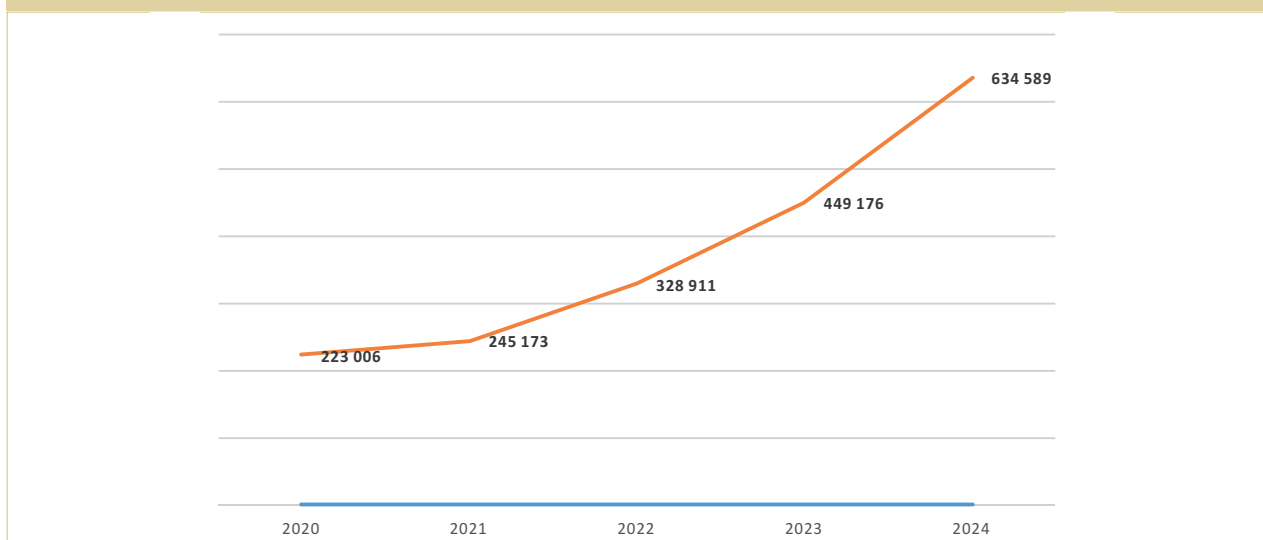
Source : DSMP, BEAC

3.7.a. Evolution de l'activité

Au 31 décembre 2024, le réseau de distribution mobile money dans la zone CEMAC comptait

634 589 points de service, contre 449 176 à la fin de l'année 2023, soit une progression de 41,27 %

Figure 5 : Evolution du nombre de distributeurs de mobile money dans la CEMAC



Source : DSMP, BEAC

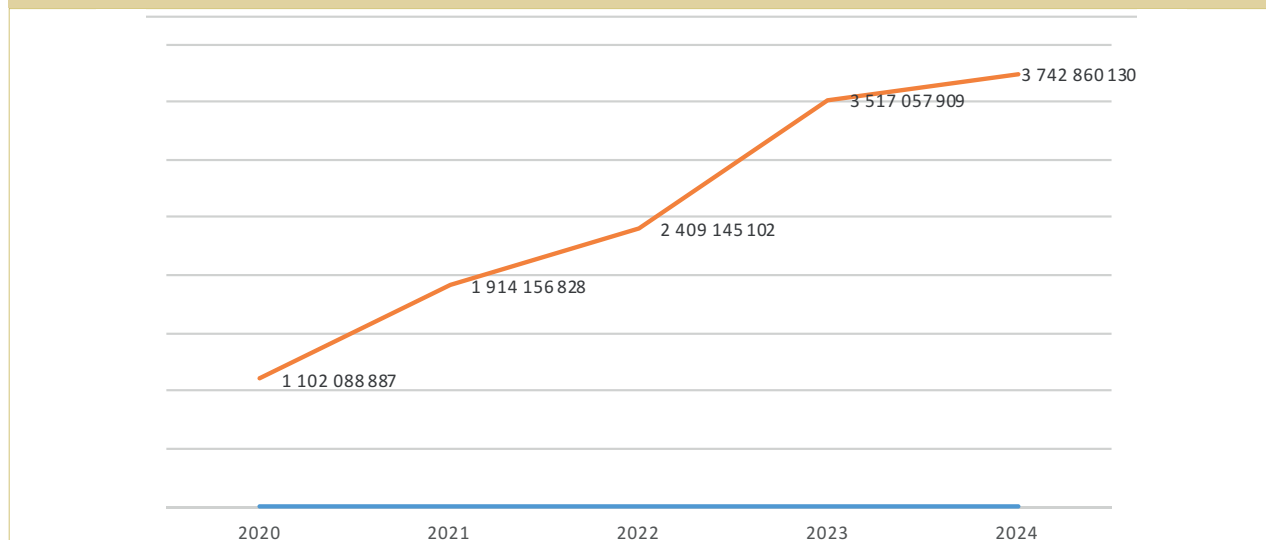
Cette croissance est principalement attribuable à la suppression du principe d'exclusivité des points de distribution. Désormais, les distributeurs de proximité peuvent détenir des comptes de

paiement auprès de plusieurs Établissements de Paiement (EP), favorisant ainsi une plus grande flexibilité opérationnelle.

Il convient toutefois de nuancer l'interprétation de cette hausse. Le nombre de distributeurs ne reflète pas nécessairement une augmentation équivalente des points de service physiques, dans la mesure où un même prestataire peut être déclaré simultanément par plusieurs émetteurs ou accepteurs. Cette situation peut générer des

doublons dans les statistiques consolidées. En parallèle, l'année 2024 a enregistré plus de 3,74 milliards de transactions effectuées via les systèmes de paiement de mobile money, soit une augmentation de +6,42% par rapport à l'exercice précédent.

Figure 6 : Evolution du nombre de transactions de mobile money dans la CEMAC

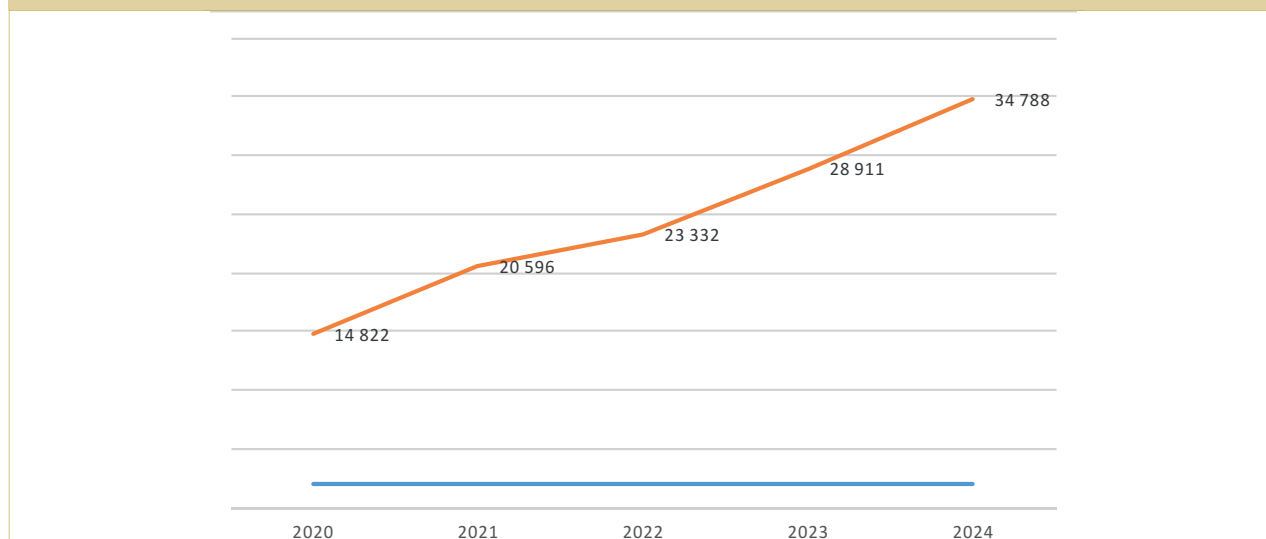


Source : DSMP, BEAC

En valeurs, les transactions de monnaie électronique qui s'élevaient à 28 911 milliards de FCFA en 2023

ont dépassé 34 788 milliards en 2024, soit une progression de 20,33%.

Figure 7 : Evolution de la valeur des transactions de mobile money dans la CEMAC en milliards de Francs CFA



Source : DSMP, BEAC

La croissance soutenue observée en 2024 dans le secteur de la monnaie électronique résulte d'une adoption accélérée, portée par les agrégateurs et les principaux prescripteurs du marché. Cette dynamique est également favorisée par l'élargissement des services autorisés, notamment :

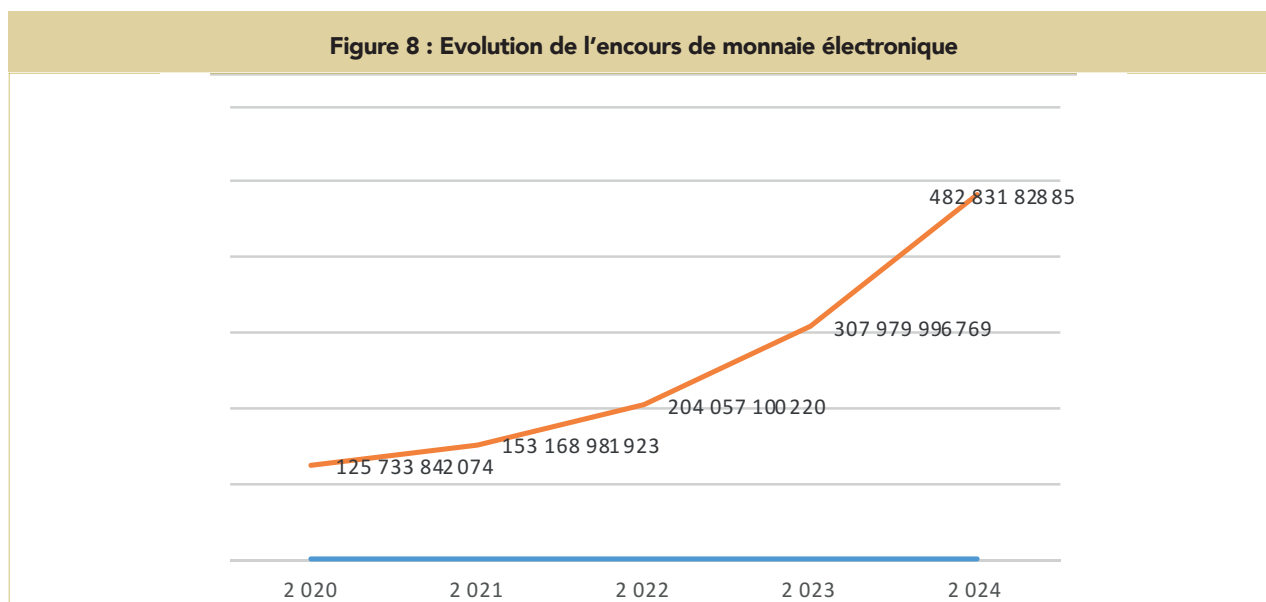
- la réception de fonds internationaux via les plateformes de paiement ;
- la mise à disposition de crédits par un nombre croissant de Prestataires de Services de Paiement (PSP).

L'encours de monnaie électronique représentant les sommes détenues par les utilisateurs (porteurs et distributeurs) dans leurs comptes de paiement a enregistré une progression de + 56,77 % en 2024, contre + 21,69 % en 2023. Cette évolution traduit une confiance accrue des populations envers ce moyen de paiement, désormais perçu comme un outil fiable de gestion des liquidités.

Par ailleurs, les données observées suggèrent l'émergence d'un phénomène de thésaurisation au sein des comptes de paiement. En effet, les utilisateurs tendent à conserver des soldes significatifs sur leurs portefeuilles électroniques, dépassant les besoins strictement transactionnels du quotidien.

Cette évolution pourrait traduire une mutation progressive du mobile money, qui passerait d'un rôle initial de simple instrument de paiement à celui de solution temporaire de stockage de valeur. Ce changement de comportement témoigne d'une confiance accrue des usagers envers ce canal, et ouvre des perspectives nouvelles en matière de gestion de liquidités et d'inclusion financière, tout en appelant à l'émergence des services d'épargne sur les comptes de paiement.

Figure 8 : Evolution de l'encours de monnaie électronique



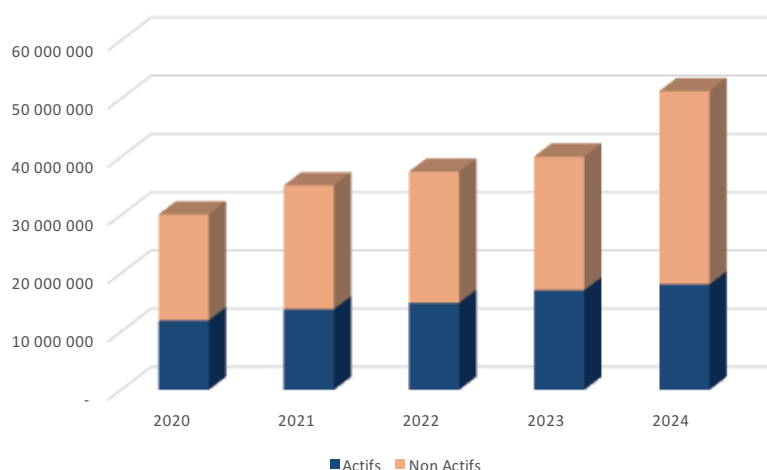
Source : DSMP, BEAC

3.7.b. Evolution des comptes et souscripteurs aux produits de monnaie électronique

Le nombre de comptes de paiement est passé de 40 millions à la fin de l'année 2023 à 51 millions en fin décembre 2024, soit une progression de

+28,09%. Le taux d'actifs définit le nombre de clients ayant utilisé leur instrument de monnaie électronique au cours des 30 derniers jours. Il a légèrement augmenté pour se hisser à +35,30% contre +42,67% un an plus tôt.

Figure 9 : Nombre d'utilisateurs de monnaie électronique dans la CEMAC



Source : DSMP, BEAC

La détermination précise de la population effectivement concernée par les services de monnaie électronique demeure complexe. Cette difficulté s'explique par plusieurs facteurs :

- d'une part, un même utilisateur inscrit peut détenir plusieurs porte-monnaie électroniques auprès de différents Prestataires de Services de Paiement (PSP), ce qui entraîne des doublons dans les statistiques de comptes ouverts ;
- d'autre part, chez la majorité des opérateurs, certaines opérations telles que la réception de fonds, les retraits ou les dépôts peuvent être réalisées par des personnes non inscrites, ne disposant pas formellement d'un compte de paiement.

Ces éléments invitent à une lecture prudente des indicateurs d'accès et d'usage, notamment

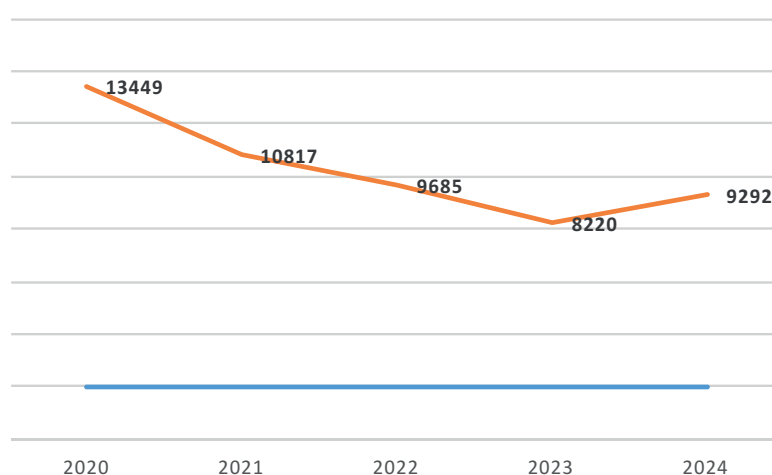
lorsqu'ils sont utilisés pour évaluer le niveau réel d'inclusion financière dans la zone CEMAC.

3.7.c. Typologie des transactions de monnaie électronique

En 2024, les recharges de porte-monnaie électronique c'est-à-dire les dépôts en espèces de la clientèle dans les points de vente ou les opérations de « Cash In » pour créditer les comptes de paiement en monnaie électronique, ont atteint 11 872 milliards de FCFA contre 9 451 milliards de FCFA pour l'année 2023, soit une progression de 25,62 %.

La valeur moyenne de l'opération par monnaie électronique dans la CEMAC a été de 9 292 FCFA en 2024 contre 8 220 FCFA en 2023.

Figure 10 : Evolution de la valeur moyenne des transactions



Source : DSMP, BEAC

La moyenne relevée des transactions s'explique par l'utilisation des paiements électroniques pour des dépenses importantes, telles que les frais d'enrôlement des titres d'identité, le paiement des impôts, les frais de scolarité ainsi que l'achat des billets d'avion.

3.7.d. Paiements par compte de paiement mobile

En 2024, les paiements de biens et services effectués via les plateformes de mobile money ont atteint une valeur totale de 3 072 milliards de Francs CFA, contre 2 961 milliards en 2023, soit une progression de + 3,74 %. En volume, le nombre d'opérations est passé de 1 427 millions à 1 498 millions, représentant une hausse de + 4,97 %.

Cette croissance modérée traduit une consolidation des usages, portée par plusieurs facteurs structurels et commerciaux.

L'augmentation des opérations de paiement est notamment attribuable à :

- la réduction progressive de l'usage du crédit téléphonique comme moyen de paiement, au profit de solutions scripturales plus sécurisées ;
- les campagnes promotionnelles des prestataires, incluant la gratuité des paiements sur de longues périodes ;
- le recrutement actif de nouveaux points marchands, notamment les épiceries de proximité, les établissements scolaires et certaines administrations publiques.

Ces initiatives ont contribué à élargir le réseau d'acceptation et à renforcer l'usage quotidien du mobile money.

La valeur moyenne d'une opération de paiement par monnaie électronique s'est établie à 2 049 Francs CFA en 2024, contre 2 074 Francs CFA en 2023, traduisant une légère baisse de - 1,21 %. Cette évolution suggère une intensification des paiements de faible montant, en lien avec les usages courants.

Le code USSD demeure le canal privilégié pour l'initiation des transactions. Il est systématiquement mis en avant dans les guichets marchands, et les opérateurs ont optimisé le parcours client via des codes longs permettant une exécution rapide des opérations.

En complément, d'autres technologies d'authentification ou de communication sans contact sont déployées, notamment :

- le NFC (Near Field Communication) ;
- le QR Code, utilisé dans certains environnements marchands.

L'achat de crédit de communication constitue le premier service de paiement marchand proposé par l'ensemble des établissements de paiement, y compris les banques ne disposant pas de partenariat technique avec un opérateur télécom.

En 2024, ce service a généré 974 millions de transactions, représentant + 65 % du volume total des paiements marchands. En valeur, il a contribué à hauteur de + 18,07 % du total des paiements.

- valeur moyenne d'une transaction d'achat de crédit téléphonique :

- 2023 : 587 Francs CFA ;
- 2024: 570 Francs CFA (- 2, 90 %).

- valeur moyenne des autres paiements marchands :

- 2023 : 7 752 Francs CFA ;
- 2024: 4 073 Francs CFA (- 47, 47 %).

Cette forte baisse de la valeur moyenne hors crédit téléphonique témoigne d'une démocratisation des paiements électroniques pour des biens et services de faible valeur, renforçant leur intégration dans les habitudes de consommation.

3.7.f. L'interopérabilité de la monnaie électronique

Depuis 2020, grâce au GIMAC, les opérations par compte de paiement ou virements instantanés sont interopérables. En 2024, le GIMAC a traité plus de 11,21 millions de transactions de mobile money pour un montant dépassant 419,21 milliards de Francs CFA, soit une progression annuelle de + 25,95% en nombre et + 6,61% en valeur.

Le couloir le plus fréquenté pour les transactions transfrontalières est celui entre le Cameroun et le Gabon. Les échanges entre les deux pays représentent + 56,13 % des transactions transfrontalières intra CEMAC en nombre et + 48,52 % en valeur.

3.8. Les crédits en faveur des détenteurs de compte de paiement mobile (mobile money)

L'essor du crédit mobile dans la zone CEMAC s'appuie sur les innovations technologiques portées par certaines fintechs, qui ont permis aux banques commerciales d'intégrer des outils d'intelligence

artificielle et des algorithmes d'évaluation du risque. Ces technologies facilitent l'octroi de microcrédits à une large base de détenteurs de comptes de paiement mobile.

Ce modèle repose sur des partenariats stratégiques entre :

- les établissements de crédit, qui assurent le financement et la gestion du risque bancaire ;
- les établissements de paiement, qui mettent à disposition leur base clientèle et les canaux de distribution.

Les Indicateurs clés de ce service de paiement se présentent ainsi en 2024 :

- nombre total de crédits accordés : 897 021 ;
- montant global des crédits octroyés : 14 454 444 897 Francs CFA ;
- montant moyen par crédit : 16 114 Francs CFA.

Ces chiffres traduisent une montée en puissance du crédit mobile comme levier d'inclusion financière, en particulier pour les populations peu ou non bancarisées. L'accessibilité via téléphone mobile, combinée à des processus automatisés d'évaluation, permet de répondre rapidement à des besoins de financement de faible montant, adaptés aux réalités locales.

4. CONCLUSION GENERALE : CONSOLIDATION ET MUTATIONS DES SERVICES DE PAIEMENT DANS LA CEMAC

L'analyse consolidée des services de paiement dans la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) pour les exercices 2024 et 2023 révèle une dynamique de transformation profonde, portée par l'innovation technologique, l'élargissement des infrastructures, la diversification des usages et l'évolution des comportements des usagers. Cette mutation, bien qu'encore inégalement répartie entre les États membres, marque une étape décisive vers l'inclusion financière, la modernisation des systèmes de paiement et la consolidation de la confiance dans les instruments numériques.

4.1. Une montée en puissance des instruments de paiement électroniques

Les effets de commerce, les virements, les cartes bancaires, les services de transmission de fonds et les comptes de paiement mobile ont tous connu une évolution significative. L'usage des effets de commerce stagne et est principalement

concentrée au Cameroun et au Gabon. Les virements interbancaires, traités via le SYSTAC, ont également progressé (+7,32 % en nombre et + 9,82 % en valeur), confirmant la robustesse des infrastructures de compensation régionales.

Les cartes bancaires, bien que légèrement en recul en nombre (- 1,31 %), ont vu leur usage se consolider grâce à l'interopérabilité assurée par le réseau GIMACPAY. Le nombre de TPE a augmenté de + 18 %, et les GAB restent un canal privilégié pour les retraits, dont le volume et la valeur ont progressé, témoignant de la persistance du cash dans les habitudes de paiement.

4.2. La démocratisation du mobile money : entre inclusion et complexité

Le mobile money s'impose comme le moteur principal de la transformation des paiements dans la CEMAC. En 2024, plus de 51 millions de comptes de paiement étaient ouverts (+ 28 %), avec 3,74 milliards de transactions (+ 6,42 %) pour une valeur totale de 31 788 milliards de Francs CFA. Le nombre de points de service a dépassé les 634 000, traduisant une densification du réseau de distribution.

Cependant, cette croissance doit être interprétée avec prudence. La dissociation entre numéro de téléphone et opérateur, la possibilité d'ouvrir plusieurs comptes par utilisateur, et la réalisation de certaines opérations par des personnes non inscrites complexifient l'évaluation du taux réel de bancarisation. Le taux d'activité des comptes a d'ailleurs reculé en 2024 (- 17,30 %), malgré une hausse du nombre d'utilisateurs actifs.

4.3. Le crédit mobile : un levier d'inclusion financière

L'année 2024 marque une avancée majeure dans le développement du crédit mobile. Grâce aux partenariats entre établissements de crédit et établissements de paiement, et à l'intégration d'algorithmes d'intelligence artificielle, 897 021 crédits ont été octroyés pour un montant total de 14,45 milliards de Francs CFA. Le montant moyen par crédit s'élève à 16 114 Francs CFA, confirmant l'adéquation de ces produits aux besoins des populations peu ou non bancarisées.

Ce modèle hybride, associant financement bancaire et distribution mobile, ouvre des perspectives nouvelles pour le microcrédit, la gestion du risque et la captation de données comportementales.

4.4. La réception des fonds sur les comptes de paiement : un levier d'inclusion financière en pleine expansion

Avec plus de 1 000 (mille) milliards de Francs CFA reçus directement dans les comptes de paiement mobile (mobile money) en 2024, ce canal se positionne comme un véritable pilier de consolidation entre les familles et la diaspora.

Les transferts internationaux vers la CEMAC, longtemps dominés par les canaux traditionnels (agences physiques, banques), sont désormais captés par les plateformes de mobile money. Cette mutation s'explique par :

- la rapidité des transactions ;
- la réduction des coûts ;
- l'accessibilité via téléphone mobile, même en zones rurales ;
- l'interopérabilité croissante entre les opérateurs et les établissements de paiement.

4.5. Des infrastructures en consolidation

Les centres de traitement informatique (CTI) et les services d'hébergement de serveurs assurent la sécurisation des données et le traitement des flux monétiques. Le GIMAC, en tant qu'opérateur délégataire, joue un rôle central dans l'interconnexion régionale.

Le SYSTAC, avec ses 72 participants en 2024, continue de structurer les échanges interbancaires, malgré quelques perturbations liées aux télécommunications et à l'absence d'interfaçage avec certains systèmes d'information.

4.6. Recommandations pour tout l'écosystème

Au regard des tendances observées, plusieurs axes d'intervention peuvent être envisagés pour consolider les acquis et accélérer la transformation :

- renforcer la fiabilité des données : harmoniser les méthodes de comptabilisation des comptes et des utilisateurs pour mieux évaluer l'inclusion financière réelle ;
- encourager l'usage actif des comptes : développer des services à valeur ajoutée, incitations ciblées et parcours clients simplifiés ;
- favoriser l'interopérabilité régionale : poursuivre l'intégration des plateformes et l'ouverture à de nouveaux acteurs ;
- développer des produits de crédit adaptés : soutenir les modèles hybrides associant intelligence artificielle, scoring alternatif et distribution mobile ;
- accompagner la transition vers les paiements scripturaux : tout en maintenant l'accessibilité, renforcer la sécurité et la confiance dans les instruments électroniques ;
- réduire les disparités entre États membres : par des politiques d'appui technique, de régulation harmonisée et de partage d'expérience.

La CEMAC se trouve à un tournant stratégique de son évolution monétique. Les progrès réalisés en matière de digitalisation, d'infrastructure et d'usage sont indéniables. Toutefois, la consolidation de cette transformation nécessite une gouvernance proactive, une régulation adaptée, et une coordination renforcée entre les acteurs publics et privés.

L'avenir des paiements dans la sous-région dépendra de la capacité collective à transformer les innovations en leviers durables de développement, d'inclusion et de souveraineté financière.

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Monsieur LENDJONDJO, Denis
Directeur Général de l'Exploitation

RÉDACTEURS EN CHEF

Monsieur OWONO EKAKA Gabriel
Directeur des Systèmes et Moyens de Paiement

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS

Monsieur Ahmed ISMAEL,
Adjoint au Directeur Central des Systèmes et Moyens de Paiement
en charge de l'Exploitation des systèmes

Monsieur MAGONZA Luc Rémy
Adjoint au Directeur Central des Systèmes et Moyens de Paiement
en charge de la Surveillance des systèmes

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Monsieur ELOUNDOU NDEME Jacques
Chef de service Etudes, Règlementation et Normalisation Financière

ASSISTANTS DE RÉDACTION

Mme ENDZIE née MAGNIME-MA-DIVINGOU, Marie-Andrée,
Chef de section Normalisation et Règlementation Financière

Monsieur EWANYE EKO Yves Ghislain Claude,
Assistant de Direction

Monsieur SADJO DOCKO MBOUM
Chef de section Analyse des Risques, Evaluation des Système

CONCEPTION, MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Imprimerie BEAC

BEAC NG 2020

Halte à la contrefaçon !

Cette application aide le grand public à authentifier les billets BEAC de la Gamme 2020. Muni d'un billet de la gamme 2020, l'utilisateur peut l'authentifier en comparant les signes de sécurité de ce billet avec ceux illustrés par l'application.

